

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :

(A n'utiliser que pour les
commandes de reproduction).

2 490 100

A3

**DEMANDE
DE CERTIFICAT D'UTILITÉ**

(21)

N° 80 19963

(54) **Carte de lecture des résultats pour jeux de lotto et analogues.**

(51) **Classification internationale (Int. Cl. 3). A 63 F 3/06.**

(22) **Date de dépôt 12 septembre 1980.**

(33) (32) (31) **Priorité revendiquée :**

(41) **Date de la mise à la disposition du
public de la demande B.O.P.I. — « Listes » n° 11 du 19-3-1982.**

(71) **Déposant : Société à responsabilité limitée dite : SOCIETE RHODANIENNE D'EDITION ET DE
PUBLICITE SOREP, résidant en France.**

(72) **Invention de : André Garrigues.**

(73) **Titulaire : *Idem* (71)**

(74) **Mandataire : Cabinet Germain et Maureau, Le Britannia, tour C,
20, bd Eugène-Deruelle, 69003 Lyon.**

La présente invention se rapporte à une carte de lecture des résultats pour jeux de loto et analogues.

Dans la mesure où un bulletin de loto, pour être considéré comme valable, ne doit supporter aucune marque spéciale, rature ou surcharge, et en particulier aucun pointage des numéros gagnants, le contrôle des numéros gagnants est long et quelque peu incertain.

Des dispositifs ont été déjà imaginés, pour apporter une plus grande rapidité et une meilleure certitude dans le contrôle des bulletins de loto joués, ces dispositifs s'avérant utiles notamment lorsqu'un joueur a de multiples grilles à contrôler, ce qui est un cas très fréquent. La plupart des dispositifs de ce genre actuellement connus sont constitués par un support avec des cases numérotées pré découpées, dont la disposition correspond à celle des cases d'une grille de bulletin de loto. Le joueur perfore les cases qui correspondent aux numéros du tirage gagnant, puis il superpose le dispositif au bulletin. Les cases cochées d'une croix sur ce bulletin, qui correspondent à des numéros gagnants, doivent apparaître au travers des ouvertures laissées par la perforation, préalablement effectuée. Les principaux inconvénients de ces dispositifs sont qu'ils exigent, pour leur utilisation, une pince ou un poinçon spécial, et qu'étant opaques, ils sont difficilement superposables aux grilles des bulletins, à moins de prévoir des moyens de positionnement (volets, glissières, etc...) qui en compliquent la réalisation et en augmentent par conséquent le coût.

Il a aussi été déjà envisagé un dispositif dans lequel, sur un support transparent, sont rapportées des pastilles adhésives opaques numérotées, le joueur enlevant les pastilles qui correspondent aux numéros gagnants, avant de placer le dispositif au-dessus de la grille à contrôler. Compte tenu de ce que les pastilles doivent avoir des dimensions égales à celles des cases de la grille, donc des dimensions très petites, un tel

dispositif est pratiquement irréalisable, du moins à un coût acceptable pour ce genre d'articles. De plus, la stabilité dans le temps d'un dispositif ainsi conçu serait incertaine, les pastilles risquant de se décoller, d'elles-mêmes ou en s'accrochant à des objets divers.

La présente invention vise à remédier à l'ensemble de ces inconvénients, tout en conservant le principe d'un support transparent, qui évidemment facilite le positionnement du dispositif sur un bulletin de loto.

A cet effet, l'invention a essentiellement pour objet une carte de lecture des résultats pour jeux de loto et analogues, cette carte comportant une fenêtre constituée par une feuille transparente sur la face supérieure de laquelle sont apposées, par un procédé d'impression ou similaire, des surfaces encreées opaques numérotées dont la répartition en lignes et colonnes correspond aux cases d'une grille de bulletin de jeu, lesdites surfaces opaques, séparées par des bandes laissées transparentes, étant aptes à être éliminées individuellement par grattage, ceci permettant au joueur de gratter les surfaces dont les numéros correspondent à un tirage gagnant.

De préférence, les surfaces opaques précitées sont numérotées sous la forme de parties laissées transparentes. L'ensemble constitué par les surfaces opaques et par les chiffres apparaissant comme des parties transparentes est réalisable très économiquement, et en une seule opération, par un procédé d'impression sérigraphique.

Le coût total de la carte de lecture objet de l'invention est encore diminué par le fait que l'utilisation de ladite carte ne nécessite aucun outil spécial devant être fourni avec celle-ci, tel qu'une pince à perforer; il suffit au joueur de gratter les surfaces opaques qui correspondent au tirage gagnant avec

3
l'ongle, la pointe d'une clé de voiture, etc...

Le fait de pouvoir produire cette carte à un coût très faible permet aussi d'envisager son utilisation comme support publicitaire, distribué gratuitement, 5 auquel cas la partie utile de la carte, comportant la fenêtre avec les surfaces opaques numérotées, est prolongée par une partie pleine apte à recevoir des impressions à caractère publicitaire.

Un autre avantage, directement lié à la réalisation particulière de cette carte, est sa parfaite 10 stabilité dans le temps: les surfaces apposées par un procédé d'impression sur la feuille transparente ne peuvent disparaître ou se détériorer, avant leur élimination volontaire par grattage, contrairement aux cases 15 pré découpées ou aux pastilles adhésives des dispositifs connus rappelés plus haut.

De toute façon, l'invention sera bien comprise à 1'aide de la description qui suit, en référence au dessin schématique annexé représentant, à titre d'exemple 20 non limitatif, une forme de réalisation de cette carte de lecture des résultats pour jeux de loto et analogues:

Figure 1 est une vue d'ensemble de la carte de lecture objet de l'invention, superposée à un bulletin de loto dont elle permet le contrôle;

25 Figure 2 est une vue partielle, à échelle agrandie, de la fenêtre de cette carte.

La carte représentée sur le dessin, de forme rectangulaire, comprend une partie utile en carton 1, avec une fenêtre 2, cette partie utile 1 étant prolongée par une partie pleine 3 servant de support publicitaire, sur une face ou sur ses deux faces.

La fenêtre 2 possède une forme rectangulaire, avec des dimensions qui correspondent à une grille 4 d'un bulletin de loto 5. Cette fenêtre 2 est obturée par une feuille 6 en matière synthétique transparente, dont les bords sont insérés entre deux épaisseurs de carton de 35 la partie 1.

4

La face supérieure de la feuille transparente 6 porte des surfaces rectangulaires opaques 7, dont la répartition en lignes et colonnes correspond exactement aux cases 8 d'une grille 4 du bulletin 5. Sur chaque surface 7, un nombre est inscrit sous la forme d'une ou plusieurs parties transparentes 9, apparaissant sur un fond d'encre noire, comme le montre plus précisément la figure 2. Les surfaces 7 sont ainsi numérotées de 1 à 49, en correspondance avec la numérotation habituelle des cases 8 de la grille 4. Les chiffres des surfaces 7 sont toutefois inscrits verticalement, et non pas horizontalement comme ceux imprimés dans les cases 8; cette inscription en sens inverse permet d'avoir des chiffres plus gros, donc plus faciles à réaliser et d'une meilleure lisibilité.

L'ensemble que constituent les surfaces opaques 7 et les parties transparentes 9 correspondant aux chiffres est réalisable, sur la feuille 6, par une seule opération d'impression sérigraphique.

Pour utiliser la carte de lecture venant d'être décrite, le joueur effectue une opération préliminaire, constituante à gratter les surfaces 7 correspondant aux numéros du tirage gagnant. À la suite de cette opération, la feuille 2 comporte des plages transparentes 10 situées entre les surfaces opaques 7 non grattées. Il est à noter que les plages transparentes 10 sont plus importantes que les surfaces opaques 7, car elles correspondent à la surface opaque 7 initiale augmentée de la marge transparente qui l'entourait (cette marge correspondant aux bandes 11 qui séparent les lignes et les colonnes de surfaces opaques 7).

La carte, dont la fenêtre de lecture 2 se trouve ainsi préparée, est posée sur le bulletin de loto 5, comme le montre la figure 1, en faisant correspondre successivement la fenêtre 2 avec chacune des grilles 4 utilisées par le joueur. Si une case 8 de la grille 4, cochée par une croix, correspond à un numéro gagnant, la

5

croix sera visible par transparence, derrière l'une des plages transparentes 10 précédemment créées par grattage.

Comme il va de soi, l'invention ne se limite pas

5 à la seule forme de réalisation de cette carte de lecture des résultats pour jeux de loto et analogues qui a été décrite ci-dessus, à titre d'exemple; elle en embrasse, au contraire, toutes les variantes de réalisation et d'application, quels qu'en soient les détails

10 d'exécution tels que : couleur des surfaces opaques 7, degré de transparence de la feuille 6 et d'opacité des surfaces 7, forme et sens des chiffres 9 pour la numérotation de ces surfaces, dimensions et utilisation de la partie 3 qui prolonge la partie utile 1 (la carte

15 objet de l'invention pouvant, bien entendu, se concevoir comme limitée à la seule partie utile 1 avec la fenêtre 2.)

-REVENDICATIONS -

- 1.- Carte de lecture des résultats pour jeux de loto et analogues, caractérisée en ce qu'elle comporte une fenêtre(2) constituée par une feuille transparente 5 (6) sur la face supérieure de laquelle sont apposées, par un procédé d'impression ou similaire, des surfaces encrées opaques numérotés (7) dont la répartition en lignes et colonnes correspond aux cases (8) d'une grille (4) de bulletin de jeu (5), lesdites surfaces opaques 10 (7), séparées par des bandes (11) laissées transparentes, étant aptes à être éliminées individuellement par grattage, ceci permettant au joueur de gratter les surfaces (7) dont les numéros correspondent à un tirage gagnant.
- 2.- Carte de lecture des résultats pour jeux de loto et analogues, selon la revendication 1, caractérisée 15 en ce que les surfaces opaques (7) précitées sont numérotées sous la forme de parties laissées transparentes(9).
- 3.- Carte de lecture des résultats pour jeux de loto et analogues, selon la revendication 2, caractérisée 20 en ce que les chiffres (9) des surfaces opaques (7) sont inscrits dans le sens inverse des chiffres imprimés dans les cases (8) des grilles (4) d'un bulletin de jeu (5).
- 4.- Carte de lecture des résultats pour jeu de loto et analogues, selon la revendication 2 ou 3, caractérisée 25 en ce que l'ensemble constitué par les surfaces opaques (7) et par les chiffres apparaissant comme des parties transparentes (9) est réalisé, en une seule opération, par un procédé d'impression sérigraphique.
- 5.- Carte de lecture des résultats pour jeux de loto et analogues, selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, caractérisée en ce que sa partie utile (1), comportant la fenêtre (2) avec les surfaces opaques numérotées (7), est prolongée par une partie pleine (3) apte à recevoir des impressions à caractère publicitaire.

